5-I b c d (2009-2010) — N° 2
Annexes 1 et 9*partim*

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

27 NOVEMBRE 2009

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission des Affaires générales,
de la Simplification administrative, des Fonds européens
et des Relations internationales

par

Mme M. Targnion

* Voir Doc. **5-I b c d** (2009-2010) – N° 1 et Annexes 1 et 9*partim*.
Voir CRIC N° 43 (2009-2010).

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, et des Relations internationales s'est réunie en séance publique de Commission le vendredi 27 novembre 2009, afin d'examiner le projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-I b c d (2009-2010) – N° 1 et annexes 1 et 9 *partim*) ([1]).

([1]) *Ont participé aux travaux :* M. Cheron, Mme de Coster-Bauchau, MM. de Saint Moulin, Fourny, Maene, Miller, Mouyard, Mmes Salvi, Saudoyer, M. Stoffels (Président), Mme Targnion (Rapporteur), M. Tiberghien.

Ont assisté aux travaux : M. Wesphael.
M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.
M. Duchene, Premier Auditeur-réviseur à la Cour des comptes.

S O M M A I R E

Pages

I. Exposé introductif de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon 4

II. Observations de la Cour des comptes 7

III. Réponse à la Cour des comptes 7

IV. Discussion générale 7

V. Vote 13

VI. Rapport 13

Annexe 14

I. EXPOSÉ INTRODUCTIF DE M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON

M. le Ministre-Président indique que, après la présentation de la Déclaration de politique régionale, le Parlement aborde, cette semaine, un autre grand moment de l'action gouvernementale et parlementaire.

L'exposé et le vote du budget constituent, en effet, un temps fort, à la fois, pour l'Assemblée amenée à exercer son contrôle démocratique et pour le Gouvernement qui traduit en chiffres, sa stratégie et ses priorités.

Ce n'est donc jamais un acte facile et anodin.

Et, en dépit des formes prescrites, ce n'est, jamais, pour M. le Ministre-Président, un exercice formel que de venir débattre avec les membres du Parlement des voies et moyens par lesquels les objectifs doivent être atteints.

Il revient, bien entendu, au Ministre du Budget de présenter l'exposé général. Néanmoins, comme il le fait toujours, en sa qualité de Ministre Président, l'Intervenant mentionnera quelques grandes caractéristiques de cet exercice.

On l'a entendu à suffisance, ce budget a été élaboré dans un contexte financier particulièrement difficile et est l'œuvre d'une nouvelle équipe. On a même parlé de budget le plus difficile de l'histoire de la Région.

M. le Ministre-Président s'en tiendra à un chiffre qui est suffisamment éloquent : une perte totale de recettes cumulée pour la Région wallonne et la Communauté française de plus 1,2 milliard d'euros par rapport au budget initial 2009.

Ce chiffre souligne, à lui seul, l'ampleur du défi.

Il a été choisi d'affronter ce défi de manière globale au niveau de la Région wallonne et de la Communauté française et de manière solidaire entre la Wallonie et Bruxelles, ce qui permet un lien entre les Francophones.

Les travaux menés, dès la fin du mois d'août, pour l'ajustement 2009 et le budget initial 2010, l'ont ainsi été de manière totalement parallèle entre la Région wallonne et la Communauté française et ce pour la première fois de l'histoire. Des conclaves communs aux deux gouvernements ont ainsi été, par exemple, tenus.

Il a été possible d'agir de la sorte grâce au fait que, depuis cette législature, le Gouvernement communautaire est largement l'émanation de celui des Régions : le Ministre Président et les trois vice présidents du Gouvernement wallon étant aussi ceux du Gouvernement de la Communauté française.

Les Gouvernements ont donc décidé de débattre en même temps des allocations budgétaires, des perspectives et des contraintes et de faire ainsi un travail d'une toute autre qualité. Cela n'a pas été facile mais cela s'avère très intéressant en termes méthodologiques.

Cette approche commune a permis de traduire, dans les budgets, les priorités énoncées et, notamment, celle accordée à l'enseignement.

Un enseignement qui, trop longtemps, fut dissocié du projet de développement régional et que le Gouvernement entend désormais articuler beaucoup plus immédiatement avec celui-ci.

Cet enseignement, clef de notre avenir, a donc été préservé dans la cadre des économies proposées.

Puisqu'au-delà des économies prévues par les accords dits de l'Olivier la quasi-totalité de l'effort additionnel a été réalisée par la Région wallonne.

C'est un choix fort qui a été posé, parce qu'un enseignement performant, en phase avec les réalités économiques et les défis de l'avenir, est indispensable au redéploiement durable de la Wallonie.

C'est aussi un choix qui témoigne, une fois de plus, de la solidarité désintéressée de la Wallonie envers Bruxelles, puisque ce budget prévoit 200 millions d'euros de transferts de normes – si souhaités – et 12,5 millions d'euros de transferts, en cash, vers la COCOF.

Voilà une réponse, à la fois éloquente et, il faut l'espérer, définitive à ceux qui laisseraient entendre que Bruxelles fait les frais du rapprochement entre la Région wallonne et la Communauté française.

Tout comme il faut être clair à l'égard de ceux qui ont manifesté des craintes devant l'institutionnalisation de transferts à sens unique.

Ce n'est pas la conception de l'Intervenant des rapports Région/Communauté ou Wallonie/Bruxelles. Car, en effet, qui dit « espace de solidarité », postule, bien sûr, réciprocité et réversibilité des flux, selon les circonstances.

Et il faut savoir que les politiques régionales, essentielles pour l'avenir des Wallonnes et des Wallons, ne disposent pas de trop de moyens.

Et puisque l'avenir est abordé, M. le Ministre-Président souligne aussi combien ce budget est responsable.

En effet, malgré ce contexte historiquement difficile, le Gouvernement voulait élaborer un budget qui pose les bases des premières économies nécessaires pour atteindre l'objectif de retour à l'équilibre en 2015. Cela doit se faire, comme au fédéral, sans sacrifier les politiques nécessaires de relance dans la cohésion sociale, mais sans reporter pour autant la charge de la dette sur les générations futures.

Dans ce cadre, les économies ont essentiellement été réalisées sur les crédits dits « facultatifs ».

Au total 5,1 % de réduction des dépenses primaires ont été actés, soit plus de 100 millions d'euros par rapport au budget initial 2009.

Et l'ensemble des OIP et organismes assimilés ont également été invités à participer à cet effort d'économie, *via* notamment le gel de leur dotation.

Cette logique de compression maximale des dépenses qui pouvaient l'être et le travail budgétaire politiquement responsable ont heureusement permis au Gouvernement de dégager des moyens pour mener des politiques volontaristes de relance et de réponse aux besoins de la population qui n'accepterait pas que les pouvoirs publics ne prennent pas certaines mesures.

Ainsi, si ce décret budgétaire est approuvé par les membres :

– le Plan Marshall 2.Vert disposera de crédits nécessaires à son démarrage;

– la volonté forte de neutralité budgétaire à l'égard des pouvoirs locaux pourra être respectée;

– ou encore la Société wallonne du crédit social obtiendra l'ensemble des moyens qui lui sont nécessaires, vu le succès des mesures prises sous la précédente législature.

Tout ceci a été expliqué par le Ministre du Budget et les ministres fonctionnels.

M. le Ministre-Président en vient donc plus spécifiquement à la présentation des budgets qui relèvent de ses compétences.

Si l'on exclut les mesures d'économies transversales imposées à tous les OIP et assimilés, ainsi que les économies à réaliser sur les dépenses primaires, il est permis de constater que ce budget ne subit pas de modifications en profondeur.

Pour plus de facilité et de cohérence, l'ajustement du budget 2009 et l'élaboration du budget initial 2010 seront abordés en parallèle.

L'ajustement 2009 a en effet été – en ce qui concerne les crédits relevant des compétences de M. le Ministre-Président – une opération technique visant à fixer les crédits au plus près des besoins estimés pour 2009, notamment afin d'atteindre les objectifs d'économies qui avaient été fixés, à savoir un peu plus de 1,5 million d'euros en moyens d'action.

Quant à l'élaboration du budget 2010, l'élaboration du budget s'est bien évidemment également inscrite dans un contexte de recherche d'économies supplémentaires, puisque l'objectif d'économies à réaliser sur le solde des dépenses primaires s'élevait à un peu plus de 2,8 millions d'euros.

Pour plus de facilité, il est proposé de parcourir le budget dans l'ordre des différents programmes afin de mettre en évidence les éléments qui méritent d'être relevés :

En ce qui concerne la dotation au Parlement wallon (Programme 01.00) le Parlement a confirmé sa volonté de participer à l'effort d'économie à mener par la Région wallonne. Sa dotation a donc été fixée à 42.551.000 euros à l'initial 2010.

Le Gouvernement a en effet proposé, en partant du montant du budget initial 2009, de diminuer la dotation des 3.967.000 euros fixés dans la trajectoire de l'Olivier.

Cette somme seule n'est évidemment pas suffisante pour couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement du Parlement en 2010, et la diminution de la dotation doit dans ce cadre être compensée par l'affectation d'une partie des réserves du Parlement, afin de porter les recettes budgétaires totales au niveau des dépenses totales estimées pour 2010. De la sorte, l'objectif de mobilisation progressive de ces réserves est atteint en même temps que celui d'économies budgétaires, tout en préservant la situation budgétaire du Parlement.

La dotation au Service du Médiateur de la Région wallonne (Programme 01.01) est également diminuée de l'équivalent des 2 % d'inflation qui lui avait été octroyé à l'initial 2009, soit 37.000 euros. Elle s'élève ainsi à 1.786.000 euros en 2010.

La dotation du Conseil Economique et Social de la Région wallonne (CESRW) (Programme 09.01) diminue de 27.000 euros au titre de contribution à l'effort d'économie et s'élève ainsi à 4.191.000 euros à l'initial 2010.

Au niveau du Programme 09.09 « Relations extérieures » d'importants moyens complémentaires ont été mobilisés par le Gouvernement dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne en 2010. Il s'agit de 8 millions d'euros au

total pour la Région wallonne et la Communauté française. Cette somme a été répartie entre les différents budgets de la manière suivante :

Sur la dotation à « Wallonie-Bruxelles International » sur la base des missions qui lui incomberont dans ce cadre ainsi que de la clé de répartition habituelle entre la Communauté et la Région, soit une somme de 2.075.000 euros sur le partie Région wallonne de la dotation – moins les 134.000 euros d'économie à réaliser, soit une augmentation nette de 1.941.000 euros;

Sur les allocations de base du SPW et du ministère de la Communauté française sur base des activités identifiées à financer. Un montant de 2.790.000 euros est donc disponible sur une nouvelle allocation de base servant de provision interdépartementale (A.B. 01.01).

Les priorités politiques que la Région wallonne et la Communauté française entendent mettre en avant dans le cadre de la préparation et de l'exercice de la Présidence belge devraient s'articuler autour des 5 axes :

1. le renouvellement, le rééquilibrage et le renforcement de la Stratégie dite « de Lisbonne »;
2. le renforcement de la Politique de Cohésion économique et sociale pour permettre à toutes les Régions européennes rencontrant des difficultés structurelles en matière de créations d'activités et d'emplois, de poursuivre leur reconversion économique;
3. le développement d'une alliance Emploi-Environnement forte, porteuse de créations d'emplois et prenant en compte les préoccupations sociales;
4. la mise en place d'une politique industrielle ambitieuse et durable s'appuyant notamment sur davantage d'investissements en matière de recherche et de formation;
5. le soutien à la diversité culturelle à travers les politiques européennes.

Pour ce qui concerne le Programme 09.11, il est permis de constater que la dotation de l'IWEPS a été réévaluée afin d'être en meilleure adéquation avec les besoins réels de l'organisme. Cette réévaluation aboutit à une baisse de 291.000 euros de la dotation, portant celle-ci à 4.900.000 euros en 2010, sans bien évidemment remettre en question les objectifs fixés à l'IWEPS.

L'IWEPS recevra par ailleurs une recette additionnelle de 140.000 euros en provenance de la Communauté française pour le coût des 2 équivalents temps plein recrutés dans le cadre de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière de coordination et d'aménagement des statistiques.

Au sein des budgets du Secrétariat général (Programme 10.02), il faut noter la création, au budget initial 2010, de deux nouvelles allocations de base relatives au fonctionnement et à la procédure de sélection des projets de la Commission des arts, dotées respectivement de 50.000 et de 37.000 euros.

Au sein du budget de la Chancellerie (Programme 10.03), deux points méritent l'attention.

L'enveloppe affectée au projet « Mons 2015 » est portée à 3 millions d'euros à l'ajustement 2009 (contre 1 million d'euros en 2008) et s'élève à 1,5 million d'euros à l'initial 2010. L'objectif est toujours de soutenir la candidature d'une ville wallonne – sa capitale culturelle – au titre de capitale européenne de la culture.

En ce qui concerne les crédits de communication, deux éléments sont à analyser en parallèle pour le budget initial 2010 :

– une économie de 30 % qui a été réalisée de manière transversale sur l'ensemble des crédits de communication, ceci grâce à un important travail de redéfinition des missions et des priorités, travail déjà entamé lors de la précédente législature;
– la création d'une allocation de base spécifique dotée de 500.000 euros à l'initial 2010 pour les événements qui seront organisés pour les 30 ans de la Région wallonne :
  - En ce qui concerne le budget informatique (Programme 12.21) il a lui aussi été calculé au plus près. Il est cependant important de noter qu'il n'intègre pas à ce stade les montants nécessaires à l'équipement informatique de la nouvelle DG 07 « Fiscalité ». En effet, ceux-ci ont été regroupés avec les autres frais à caractère logistique (dont les loyers) dans une provision inscrite dans les crédits du Ministre du Budget;
  - Une nouvelle allocation de base spécifique a été créée au sein du Programme Gestion immobilière (12.31). Elle concerne les travaux relatifs à l'Espace Wallonie à Bruxelles et est dotée de 250.000 euros en moyens d'action et de 100.000 euros en moyens de paiement;
  - Enfin, concernant les Fonds structurels européens (Programme 32.01), les crédits sont fixés à 130 millions d'euros en moyens de paiement en 2010. Le montant de cette provision devra, comme chaque année, être réévalué à l'ajustement du budget compte tenu des montants réellement nécessaires au respect de la règle dite de « l'année N+2 ». C'est ce qui a été fait à l'ajustement 2009 et ce qui a abouti, avant redistribution vers les crédits des ministres fonctionnels concernés, à l'octroi de 9.630.000 euros supplémentaires.

Voilà les points que M. le Ministre-Président tenait à préciser sur le budget 2010, concernant ses matières spécifiques. Pour le surplus, les membres disposent de l'ensemble des documents et M. le Ministre-Président se tient à leur disposition, avec ses collaborateurs, pour apporter les précisions qui sembleraient utiles.

II. OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

M. Duchene, Premier auditeur-réviseur à la Cour des Comptes, observe que le budget du nouvel organisme « Wallonie-Bruxelles International » a fait l'objet d'une remarque. Cet organisme succède aux droits et obligations du Commissariat général aux relations internationales de la Communauté française et à la Direction générale des relations internationales de la Région wallonne et dépend, à ce titre, aujourd'hui à la fois de la Communauté et de la Région et est sous la gestion directe du Ministre-Président de ces deux Gouvernements.

L'observation est formelle. Le budget de cet organisme, qui est approuvé par les deux Parlements et qui est annexé aux deux budgets généraux, fait dans sa partie « recettes » la distinction entre les recettes des exercices 2009 et 2010 et l'utilisation des réserves pour ces deux exercices alors que le dispositif intègre dans les recettes totales les utilisations de ressources. Il y a donc une discordance entre les recettes et le tableau et il faut rappeler que c'est ce dernier qui prime.

L'article 124 du dispositif du projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 présente le budget pour l'année 2010 de Wallonie-Bruxelles International en équilibre, alors que le reliquat du bénéfice reporté au 31 décembre 2008 et le bénéfice reporté estimé au 31 décembre 2009, de respectivement 1,2 million d'euros et 2,4 millions d'euros, ne constituent pas des recettes de l'exercice 2010. L'exclusion de ces montants a pour conséquence de faire apparaître un déficit de 3,6 millions d'euros.

III. RÉPONSE À LA COUR DES COMPTES

M. le Ministre-Président a bien pris connaissance de la remarque du représentant de la Cour des Comptes quant à la présentation du budget de Wallonie-Bruxelles International et l'en remercie.

L'Intervenant ne peut évidemment que le rejoindre en termes de respect de la stricte orthodoxie budgétaire. L'objectif était ici, en statuant les dotations comme pour l'ensemble des OIP, de mobiliser au maximum les réserves accumulées.

Il sera donc demandé à Wallonie- Bruxelles International de présenter son budget de manière plus adaptée en mettant en évidence le déficit budgétaire au sens strict du terme, et de faire apparaître la correction par le prélèvement sur réserves par une écriture extra-budgétaire, ce qui répondra à la remarque formulée.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Wesphael pense que M. le Ministre-Président est probablement en dessous de la réalité quand il indique que le budget pour l'année 2010 conserve quand même un certain nombre d'axes importants pour le redressement de la Wallonie et le groupe Écolo ne peut que s'en réjouir.

Les économies qui devaient être faites au niveau de la Région wallonne sont la conséquence directe de la crise internationale et parfois aussi de certains choix qui ont été pris au niveau fédéral.

Il était soit possible de faire des choix qui pouvaient mettre en péril, par exemple, la survie de l'enseignement ou de secteurs importants de l'économie, soit les choix portaient sur des dépenses plus facultatives et chacun faisait des efforts pour contribuer à l'objectif d'économie.

C'est la deuxième option qui a été retenue et il faut s'en réjouir car l'enseignement n'a pas été touché et il sera même à certains égards revalorisé, et les aides prévues pour soutenir l'investissement et l'activité économique sont maintenues, ce qui est fondamental.

Mieux que cela, on va vers un développement nouveau par la mise en place du Plan Marshall 2.Vert et l'alliance qui est créée entre l'environnement et l'emploi. Cela devrait permettre de créer un certain nombre d'emplois nouveaux pour l'avenir.

Il faut donc en déduire que, malgré la réalité économique, le tour de force de la majorité en matière budgétaire se doit d'être salué. L'exercice était difficile mais les choix qui ont été retenus n'handicapent en rien les grands secteurs d'activités de notre Région en ce compris l'inclusion sociale et l'aide aux personnes les plus défavorisées.

Dès lors, il s'agit d'un budget responsable et qui donnera du souffle à la Région dans les années qui viennent.

A également été trouvée la capacité de se montrer totalement solidaire de Bruxelles et de la COCOF en dépit des moyens pourtant très faibles. Le manque de solidarité et de collaboration entre la Wallonie et Bruxelles est ainsi comblé et cela se traduit dans le budget, ce qui doit être signalé.

Pour ce qui concerne les compétences spécifiques de M. le Ministre-Président, il faut noter des évolutions positives mais des questions devront néanmoins être posées lors de l'examen des programmes spécifiques.

En conclusion, l'Intervenant salue la manière dont le budget a été établi et se félicite que tous les outils essentiels d'évaluation aient pu être maintenus car ils vont permettre d'entretenir la culture actuelle d'évaluation qui ne doit pas être excessive mais qui doit pouvoir exister surtout dans un contexte budgétaire difficile.

M. Fourny remercie M. le Ministre-Président pour la présentation claire et précise de son budget. Il faut aussi saluer que les tableaux qui sont soumis reprennent des chiffres exacts, ce qui n'est pas coutume cette session parlementaire.

M. Miller pense que, contrairement aux déclarations de ses précédents collègues, le groupe MR ne pourra que voter contre ce budget non pas en raison de son contenu mais eu égard à la majorité politique qui devra le mettre en place. Il s'agit donc d'un choix purement politique et non d'un choix budgétaire.

Il est dès l'abord rappelé que le groupe MR a été un des premiers à être attentif à la nécessité de renforcer les liens entre les Régions et la Communauté française. Ainsi, le groupe MR a contribué de manière enthousiaste, lors de la précédente législature, aux travaux du groupe « Wallonie-Bruxelles »; travaux auxquels M. le Ministre-Président a aussi contribué de manière remarquée et remarquable.

Dès lors, toute avancée qui va dans le sens du renforcement des liens entre les Francophones ne peut qu'être appuyée. Le fait que les ministres des Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française travaillent en collaboration permet effectivement des avancées qui étaient souhaitées par le groupe MR. Ce qui a ainsi été déclaré par M. le Ministre-Président en ce qui concerne l'enseignement est un élément important et l'Intervenant est particulièrement attentif à sa qualité et si des mesures peuvent être prises en commun pour améliorer cette qualité, cela ne peut qu'être salué.

M. Maene remercie le Ministre-Président pour son exposé et pour les mesures qui ont été annoncées et qui sont conformes à ce qui a été indiqué depuis le début de la législature c'est-à-dire assurer la bonne gouvernance et réduire les dépenses mais pas à tous crins. Il est ainsi tenu compte de la réalité économique et financière et des moyens financiers dont la Région dispose.

Il faut aussi saluer le renforcement, dès que cela est possible, des synergies et de la solidarité avec Bruxelles, ce qui était aussi annoncé.

M. le Ministre-Président relève que tous les intervenants ont souligné l'importance du maintien de l'axe birégional Bruxelles-Wallonie dans la stratégie du Gouvernement wallon. Si les stratégies communautaires sont mises en œuvre, c'est aussi pour servir deux territoires dans toutes leurs diversités, la Région wallonne comprenant également la Communauté germanophone.

Le Gouvernement wallon a également voulu agir de manière à ce que les doublons soient évités. Sur le plan gouvernemental, il y a un seul kern, ce qui permet d'éviter la schizophrénie. Il est important d'agir, en tant que ministre fonctionnel, à un niveau de pouvoir et se trouver à un autre niveau de pouvoir, ce qui, par exemple, trouve sens à travers l'exercice concommitant d'un budget. Cela permet d'aider ceux qui sont en position relativement faible parce que leur système de financement les amène à connaître des limites évidentes, ceux qui n'ont pas de recettes propres ou ceux dont la nature des dépenses est moins immédiatement correctibles, sans toucher à des matières essentielles que sont l'enseignement et la culture.

Division organique 01 – Programme 00 – Dotation au Parlement wallon

M. Wesphael constate une importante diminution de la dotation au Parlement wallon. Il est vrai que tout le monde devait contribuer à l'effort et que le Parlement et les parlementaires se devaient également de le faire. Le Bureau et la Conférence des présidents du Parlement ont d'ailleurs fait le choix de réduire de manière drastique les indemnités de

toutes sortes mais aussi les frais de fonctionnement et de gérer au mieux l'utilisation du parc de voitures en demandant que cela soit réservé à des déplacements justifiés.

Par contre, il faut s'inquiéter du fait que le Parlement doit puiser dans ses réserves qui ne sont pas pléthoriques. Il faudra donc planifier le retour à l'équilibre de ces réserves pour éviter que le Parlement éprouve des difficultés dans les quelques années qui viennent. Ainsi, si la volonté est de tendre vers l'équilibre budgétaire pour la Région à l'horizon 2015, il faut aussi que le budget du Parlement puisse retrouver cet équilibre au même horizon.

M. Fourny partage le point de vue selon lequel le Parlement doit, comme le Gouvernement et d'autres départements, participer à l'effort financier qui se doit d'être fait dans le contexte économique actuel.

Néanmoins, comme cela a été justement rappelé, les frais de fonctionnement sont, indépendamment de toutes les mesures qui ont été prises, de loin supérieurs à la dotation au Parlement.

Si un tel effort devait être poursuivi dans la durée, cela poserait des difficultés et il est inconcevable que le Parlement doive, à un moment, être amené à emprunter pour assurer son propre fonctionnement.

Il faut donc avoir l'attention attirée sur cet élément et il serait souhaitable d'entendre M. le Ministre-Président sur le point de savoir si cet effort devra être reconduit par le Parlement dans la durée et, le cas échéant, quelles sont les mesures envisagées pour les années à venir compte tenu de la rigueur budgétaire qui devra être maintenue jusqu'en 2015 dans l'objectif de rétablir l'équilibre budgétaire.

M. Miller estime que la diminution de la dotation du Parlement est inévitablement une donnée importante et ce plus particulièrement encore pour un parti qui est dans l'opposition.

Il est possible de comprendre que certaines mesures devaient être prises par le Parlement et qu'il devait aussi participer à l'effort qui est imposé à tous les niveaux. Néanmoins, en tant que vérificateur aux comptes, l'Intervenant s'inquiète du fait que, très rapidement et peut-être dès 2013, le Parlement devra peut-être emprunter pour assurer son fonctionnement, ce qui mérite réflexion. Il faut donc espérer que des mesures seront prises pour ne pas arriver à cette situation qui pourrait être dramatique. Il ne faudrait en tout cas pas que la qualité du travail parlementaire en souffre et il faut éviter à tout prix de mettre en péril la démocratie.

M. Maene partage les inquiétudes de ses collègues sur le financement du Parlement et est aussi d'avis qu'il n'est pas bon de faire vivre une institution sur ses réserves qui devraient d'ailleurs être épuisées à bref délai. Il faudrait donc disposer d'informations claires sur les mesures qui seront prises à ce propos et à quelle échéance elles le seront.

En ce qui concerne la dotation du Parlement, **M. le Ministre-Président** estime que c'eût été indéfendable devant l'opinion publique que toutes les institutions aient fait leur part d'effort, en dehors du Parlement. Quelle est la limite de l'exercice ? C'est de rendre possible l'exercice du contrôle sur le Gouvernement par toutes les formations politiques et la possibilité de légiférer.

Sur les mesures spécifiques qui ont été prises par l'Assemblée, elles ont fait l'objet de débats internes. Par contre, sur les réserves, l'idée n'est pas d'étrangler l'institution. Mais la même technique a été appliquée aux OIP, il serait donc anormal que la réserve du Parlement wallon, de 35 millions d'euros, ne soit pas mise à contribution. Il s'agit d'économies, toutes choses étant égales par ailleurs. Le Parlement peut également opérer certaines réorientations en termes d'efficience.

M. le Ministre-Président se déclare soucieux du fonctionnement de l'institution pour exercer ses missions

Division organique 02 – Programme 01 – Dépenses de cabinet

M. Miller constate que les dépenses diminuent dans l'ensemble mais il est néanmoins observé que les dépenses de cabinet de M. le Ministre-Président ne subissent pas une diminution conséquente. Le groupe MR sera néanmoins attentif à ce que le Gouvernement contribue aussi à l'effort et à ce que des mesures soient prises par les membres du Gouvernement qui se doivent de montrer l'exemple. Cela devrait ainsi être le cas dans le domaine de la communication puisque le budget y consacré explose depuis 2008.

Division organique 09 – Programme 09 – Relations extérieures

M. Wesphael note que les budgets consacrés à la future présidence belge sont rationnels et sont bien loin de ceux qui ont été utilisés par le Président de la République française. Il semble qu'existe une méthode clairement établie dans ce domaine et la volonté semble être de ne dépenser un euro que quand cela est justifié et sans dépasser le cadre budgétaire.

Néanmoins, l'Intervenant est d'avis qu'une des cinq priorités qui a été rappelée par M. le Ministre-Président n'est pas opportune. Il s'agit du renforcement et de la promotion de la stratégie de Lisbonne qui est peut être intéressante sur

certains aspects et notamment le renforcement de la compétitivité des entreprises mais qui privilégie aussi l'ultra-compétitivité et la libéralisation des secteurs publics européens et qui permet une certaine forme de dérégulation.

Il ne faut pas rejeter la stratégie de Lisbonne en termes de création nette d'emplois mais il est néanmoins permis d'avoir certaines inquiétudes, comme cela a d'ailleurs déjà été dénoncé au niveau européen.

Sur la Stratégie de Lisbonne, **M. le Ministre-Président** souligne qu'il s'agit de la renouveler, la rééquilibrer, notamment dans ses dimensions sociale et environnementale, et la renforcer. En effet, il faut la renforcer singulièrement dans le domaine de l'enseignement et de ce qu'il peut produire effectivement en termes de plus-values en matière de compétitivité. Sur ces aspects, il y a un consensus.

M. Fourny indique que la présidence européenne est évidemment un événement important pour la Belgique mais aussi pour la Région wallonne. Il a été fait état des moyens qui sont alloués dans le budget de M. le Ministre-Président mais il faut constater que des moyens complémentaires sont prévus dans d'autres secteurs et notamment dans celui de l'agriculture. Il serait intéressant de savoir pourquoi ce secteur se voit aussi affecter des moyens pour la Présidence européenne. Est-ce lié à une action spécifique dans le cadre de la représentation que la Région devra assurer dans le courant de l'année 2010 ?

Plus généralement, il serait utile d'avoir des précisions sur les activités qui seront organisées dans le cadre de cette Présidence et de pouvoir disposer du calendrier de ces activités.

M. Miller précise que le groupe MR soutiendra les initiatives qui seront prises dans le cadre de la Présidence belge de 2010 et ce d'autant plus que la préparation de cet événement est gérée au niveau du Gouvernement fédéral par M. Chastel.

Néanmoins, il ne s'agit pas d'un blanc-seing et il faudrait, à terme, pouvoir disposer de la liste des événements qui seront organisée et savoir, dès aujourd'hui, comment sont répartis les budgets. Des précisions sur le fait que des montants sont prévus dans le budget fonctionnel d'autres ministres seraient aussi, comme M. Fourny l'a demandé, intéressantes.

Relativement à l'augmentation des moyens alloués à Wallonie-Bruxelles International (A.B. 41.01), Mme Simonet avait annoncé à plusieurs reprises que la fusion des deux entités n'entraînerait pas immédiatement une réduction des coûts notamment pour des raisons liées à la prise en charge du personnel, ce qui se vérifie. Néanmoins, il faudrait savoir comment le budget de WBI pourrait évoluer dans le temps.

Il faudrait aussi pouvoir disposer, de manière plus détaillée, des montants qui sont engagés par Wallonie-Bruxelles International dans les différents pays où il y a des représentants et quelles sont les politiques qui y sont mises en œuvre. Ces précisions pourraient être annexées au rapport.

Wallonie-Bruxelles International a son intérêt et la mise en commun de la défense des intérêts wallons et francophones est une bonne chose et donne lieu à de beaux succès. Néanmoins, l'Intervenant voudrait être certain que les spécificités qui relèvent des compétences de la Communauté française continuent à être défendues. Le fait que toute la représentation internationale de la Communauté française et de la Région wallonne, en ce compris pour la matière des licences d'armes, soit prise en charge par une seule personne pose, en effet, problème à l'Intervenant. Il faudrait donc savoir quelle est la répartition qui intervient, comment sont opérés les choix et comment sont dépensés les moyens de la Communauté française pour ce qui concerne la culture, l'enseignement et les autres compétences communautaires.

M. Maene observe que les budgets prévus dans le cadre de la Présidence belge sont de l'ordre de 2,790 millions d'euros pour la Région et de 100 millions d'euros au total pour la Belgique, ce qui est raisonnable au vu des budgets consacrés par la France pour le même événement.

Il serait intéressant de savoir à quoi correspond le budget de 2,790 millions d'euros dès lors qu'un budget de 14 millions d'euros pour la Région wallonne et la Communauté française avait été, dans un premier temps, évoqué. Des précisions sur les efforts qui semblent avoir été faits seraient donc utiles.

À propos de la présidence belge de l'Union européenne, **M. le Ministre-Président** fait observer qu'on peut estimer que, facialement, peu de moyens y seront consacrés, soit 2,7 millions d'euros, alors que la somme de 14 millions d'euros avait été évoquée. Ces 14 millions ne sont pas des liquidités. Il s'agit de valoriser des moyens internes. Les liquidités nécessaires sont de l'ordre de 8 millions et la somme de 2,7 millions est celle du provisionement de la Région wallonne, à laquelle s'ajoutent des montants qui ont été regroupés dans WBI et une provision Communauté Wallonie-Bruxelles, soit 8 millions en numéraire. Cela permettra une politique relativement ambitieuse. Il y aura cinq réunions ministérielles informelles qui porteront sur la politique régionale, l'industrie, la culture, l'environnement et l'éducation. Seront pris en charge tous les frais généraux transversaux : la communication, l'appui politique et technique, la promotion et la visibilité, l'encadrement culturel ainsi que l'organisation d'événements culturels, obligatoires dans le cadre de l'exercice d'une présidence de l'Union. Il y aura un colloque sur l'industrie culturelle, sur la circulation des films européens, une conférence Innova, un colloque sur l'Europe de l'enfance. Il y aurait également un conseil informel Agriculture présidé

par le fédéral mais organisé par notre Région. L'ensemble du programme sera présenté à la première séance de rentrée du Parlement en janvier.

En ce qui concerne Wallonie-Bruxelles International, M. le Ministre-Président communiquera un inventaire pays par pays des actions de WBI (voir annexe). La fusion ne diminuera pas les coûts globaux. On peut recycler des moyens : les gains d'économies d'échelle peuvent être investis dans des projets à l'étranger. Il s'agit de veiller à ce que le produit net qui peut aider à la mise en place de stratégies internationales soit plus immédiatement affectés aux politiques *in situ* dans le domaine de la coopération au développement.

Division organique 09 – Programme 01 – Conseil économique et social de la Région wallonne

Division organique 09 – Programme 11 – Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

M. Wesphael note quelques diminutions d'affection marginales et il convient de veiller à ce que, en dépit de cela, le CESRW puisse continuer à se déployer comme il se doit. C'est un outil essentiel d'évaluation.

Il faut aussi être satisfait que l'IWEPS puisse continuer à bien travailler car c'est aussi un outil essentiel d'évaluation des politiques qui sont menées et saluer l'effort qui a été fait pour que cet institut puisse continuer à exercer ses missions essentielles.

Division organique 10 – Programme 03 – Service de la Présidence et de la Chancellerie

A.B. 12.08 – Études, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes

M. Fourny rappelle qu'un débat très intéressant a eu lieu sur le thème des licences d'armes en réunion de la Commission et il faut constater que les crédits repris à l'A.B. 12.08 et relatifs aux études juridiques sur la problématique ont été revus à la baisse puisqu'ils passent de 70.000 à 20.000 euros. Il serait intéressant de savoir ce qui justifie cette diminution et de savoir quel lien peut être fait avec la manière dont M. le Ministre-Président envisage la révision de la législation en la matière.

M. Miller estime aussi que la réduction des moyens consacrés aux études en matière de licences d'armes est quelque peu contradictoire avec ce que M. le Ministre-Président a annoncé lors des derniers débats en la matière auxquels il a participé et au cours desquels de nouvelles initiatives ont été annoncées.

Ainsi, il a été indiqué que l'ensemble de la procédure en la matière serait revue, ce qui était déjà abordé de manière significative dans la déclaration de politique régionale. La réduction budgétaire pose donc question eu égard aux objectifs qui ont été annoncés.

Il serait donc intéressant de savoir pourquoi les montants ont été revus à la baisse et de connaître les mesures qui seront prises pour modifier la procédure d'examen des licences ainsi que le calendrier qu'il est envisagé de tenir pour ce faire. Ainsi, il avait été annoncé qu'une réunion de réflexion, entre les quatre groupe politiques représentés au sein du Parlement wallon, aurait lieu dans les quinze jours de la réunion de la Commission au cours de laquelle la question avait été abordée. Il est vrai qu'entretemps sont intervenus les travaux budgétaires mais il convient néanmoins d'être attentif à pouvoir appliquer ce qui a été décidé en réunion de la Commission.

Sur les licences d'exportation d'armes, **M. le Ministre-Président** indique qu'il a été procédé à un *screening* du mode de fonctionnement actuel. La compétence particulière s'exerce à l'égard des licences d'exportations, d'importations et de transit d'armes. En 2009, l'A.B. 30.14 reprend un montant de 205.000 euros qui sont octroyés sous forme de subventions à des opérateurs privés ou publics qui sont spécialisés en vue d'avoir une meilleure connaissance de tous ces mécanismes de transit, d'importation ou d'exportation. Depuis la régionalisation de cette compétence en septembre 2003, la Région wallonne accorde annuellement des subventions de l'ordre de 205.000 euros au GRIP. Cela permet à la Région de se donner une cellule de veille indépendante, qui est chargée de suivre l'évolution des grandes questions internationales liées à l'armement à travers des recherches et des avis. Selon toute vraisemblance, compte tenu de l'évolution des travaux effectués par le GRIP, ce montant sera maintenu.

À l'A.B. 12.18, un montant de 70.000 euros avait été inscrit, aux fins d'études, conseils et différents services en relation avec l'exercice de la compétence. Ce budget doit être utilisé d'abord pour des recours ponctuels à de l'expertise, au suivi du protocole d'accord entre le fédéral et les régions datant de juillet 2007 pour une présence accrue de l'instance régionale dans des enceintes internationales mais aussi des régimes de contrôle sur les armes. De cette manière, la Région wallonne peut être amenée à participer financièrement au régime de contrôle : il s'agit notamment de la contribution belge au groupe de Wassenaar qui est de 15.000 euros. Ce montant a été réparti entre l'État fédéral et les Régions flamande et wallonne. Il reste encore dans ce cadre la mise en œuvre de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques. Pourquoi le budget a-t-il été ajusté à 20.000 euros ? Un *screening* pluriannuel a permis de définir la consommation effective. Or, celle-ci était réduite à néant. Il a donc été maintenu,

sur un crédit initial de 70.000 euros, 20.000 euros. Cela n'obère en rien les moyens d'action. Si de nouvelles dispositions devaient être mises en place, ce crédit peut faire l'objet d'un ajustement.

Il n'y a donc dans cette diminution de crédit, rien qui ne puisse être interprété comme une décrue de la volonté de sérieux du Gouvernement wallon ou de contrôle dans cette matière.

A.B. 33.07 – Subvention à l'asbl Fondation Mons 2015

Mme de Coster-Bauchau voudrait des précisions sur l'A.B. 33.07 consacrée à la Fondation « Mons 2015 ». Il est, en effet, constaté que le budget y affecté est en augmentation de 50 % et s'élève aujourd'hui à 1,5 million d'euros, ce qui n'est pas anodin.

Il serait donc utile de connaître les dépenses qui ont été réalisées en 2009 et de savoir si le Gouvernement wallon exerce un contrôle *a priori* ou *a posteriori* sur ces dépenses.

M. le Ministre-Président rappelle que ce crédit est destiné à accorder des moyens à la fondation Mons 2015. Cette fondation a pour objet le soutien à la ville de Mons comme capitale européenne de la culture. Depuis la décision du 29 novembre 2007, le Gouvernement a décidé de soutenir cette initiative comme étant d'intérêt régional. Mons 2015 se veut être un projet qui est culturellement et économiquement mobilisateur pour la région. La nomination de Mons peut avoir un impact non seulement sur la culture et le tourisme mais également sur l'image de la Wallonie. On pense par exemple à ce que Lille 2004 a été en termes de brassage et d'image positive.

Pour 2015, le Gouvernement wallon veut mettre en place un système qui permette la collecte de 15 millions d'euros. Sous la précédente législature, le Gouvernement a réalisé l'intervention financière de la façon suivante : 500.000 euros dans le cadre des crédits de la Loterie en 2007 sur les crédits de la Présidence, 1 million d'euros inscrits lors de l'ajustement budgétaire en 2008, 3 millions d'euros en 2009 (2 millions au budget initial et 1 million à l'ajustement) et 1,5 million pour 2010. Il y a donc 6 millions pour le moment dans cette cagnotte.

On peut noter que d'ici la désignation de Mons comme capitale culturelle qui devrait intervenir début 2010, seuls 10 % des montants pourront être prélevés annuellement pour la préparation des projets. Si Mons n'est pas choisie *in fine*, la Région sera remboursée. Pour des raisons d'équité, la désignation par la Région wallonne de cinq administrateurs au sein de la Fondation de Mons 2005 s'est faite comme suit : deux PS, 1 Écolo, 1 cdH et 1 MR.

A.B. 30.11 – Subventions aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale – habitat permanent

A.B. 40.02 – Subventions aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale – habitat permanent

Mme de Coster-Bauchau voudrait des précisions sur les allocations 30.11 et 40.02 qui sont relatives au Plan « habitat permanent » et voudrait savoir pourquoi ces budgets sont repris dans le programme de M. le Ministre-Président. En effet, cela peut paraître étonnant à la lecture de l'arrêté de répartition des compétences qui délimite le champ d'action de chaque ministre de manière précise. Il semble ainsi que la coordination du Plan en cause relève plutôt des compétences de Mme la Ministre Tillieux.

M. le Ministre-Président précise que ces allocations constituent un héritage de compétence transversale.

Division organique 12 – Programme 21 – Gestion informatique du Service Public de Wallonie

Concernant la rupture de contrat avec le GIEI, **M. Fourny** constate que l'on se situe dans la phase finale de dénonciation du contrat qui liait la Région wallonne. Il conviendrait donc de connaître les mesures qui seront prises pour l'avenir et quels ont été les moyens budgétaires dévolus en termes informatiques pour la gestion de l'objet du contrat qui est maintenant confiée à l'administration et plus au secteur privé.

Sur le GIEI et toute la logique de mise en place d'une structure informatique cohérente, **M. le Ministre-Président** indique que le Gouvernement wallon a voulu à la fois prendre des dispositions pour permettre la transition dans l'ordre et en même temps que le *screening* était réalisé pour l'ouverture du marché à d'autres qu'au GIEI, il fallait d'abord avoir les lignes de conduite qui ont été décrites par la société d'audit Ramboll. Celle-ci a établi qu'il fallait une structure qui permette une architecture complète de la transition et, ensuite, département par département, voir comment remettre sur le marché les compétences. Les conditions de la transition, qui sont aujourd'hui rédigées en interne de l'administration, permettent la transition dans les meilleurs délais possibles, de telle manière qu'il n'y ait aucune suspicion sur ceux qui rédigent ce cahier des charges par rapport au rythme de transition, ne serait-ce que par volonté inerte de maintenir les choses en l'état. Il est vrai que certains dossiers poseront plus de problèmes que d'autres, comme le GCOM, à externaliser. La Communauté flamande a connu des problèmes liés à l'insuffisance d'architecture lors de la remise en concurrence

d'un certain nombre d'éléments qui faisaient l'objet de marchés informatiques antérieurs. Il est utile de veiller à la fois au respect de l'agenda mais aussi de se donner du temps sur des départements qui pourraient causer problème.

Division organique 32 – Programme 01 – Cofinancements européens 2007-2013

M. Wesphael s'étonne que les crédits pour les fonds structurels s'élèvent uniquement à 130 millions d'euros. Il s'agit d'une enveloppe qui apparaît limitée par rapport au nombre de projets dont l'Intervenant a pu prendre connaissance notamment dans le cadre de l'Objectif 1. Des explications sur ce point seraient donc intéressantes.

M. Miller a aussi été interpellé par la réduction des montants affectés aux fonds structurels européens. Il est donc demandé de pouvoir disposer d'une étude détaillée sur les montants y consacrés.

En ce qui concerne les fonds structurels, **M. le Ministre-Président** relève que la question se pose de savoir si les moyens seront suffisants par rapport aux ambitions. L'exercice N+2, qui fixe les limites, fait toujours l'objet d'une jauge dans le cadre de l'ajustement budgétaire, ce qui permet de procéder à des corrections, le cas échéant. Plus particulièrement à propos des fonds structurels en Hainaut, des invests peuvent être mobilisés en 2009.

V. VOTE

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. **5-I b c d** (2009-2010) – N° 1 et Annexes 1 et 9*partim*)

Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon, la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales, recommande par 8 voix contre 3, à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et du Sports l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009.

VI. RAPPORT

À l'unanimité des membres présents, la confiance a été accordée au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur, Le Président,

M. Targnion E. Stoffels

ANNEXE

2 décembre 2009

Destination géographique des moyens budgétaires de Wallonie-Bruxelles international consacrés à la coopération bilatérale en 2010 (estimation)

Le tableau ci-dessous présente la destination géographique des moyens budgétaires de Wallonie-Bruxelles international qui devraient être consacrés à la coopération bilatérale en 2010.

Depuis l'adoption de la note de politique internationale du 28 août 2006, les Gouvernements wallon et de la Communauté française ont souhaité que, s'agissant de la coopération avec les pays « du Nord », ces moyens ne soient plus affectés par pays mais bien par thématiques, soit selon les programmes suivant en fonction des meilleures opportunités offertes :

– éducation/formation;
– recherche et enseignement supérieur;
– citoyenneté/jeunesse;
– cadre économique/entreprises;
– culture/audiovisuel.

Cela étant, les moyens mis en œuvre ont *in fine* une destination géographique. Elle est reprise dans le tableau ci-dessous.

S'agissant de la coopération avec les pays « du Sud », l'approche est à l'opposé, les moyens sont répartis entre les 12 partenaires prioritaires de la Région et de la Communauté, à savoir :

– République démocratique du Congo;
– Rwanda;
– Bénin;
– Burundi;
– Burkina Faso;
– Haïti;
– Maroc;
– Sénégal;
– Vietnam;
– Bolivie;
– Palestine;
– Algérie.

Moyens budgétaires de WBI consacrés à la coopération bilatérale en 2010 (estimation)			
Zones géographiques	Total 2010		
	Communauté	Région	Communauté + Région
AFRIQUE CENTRALE	1.005.500,00 €	975.000,00 €	1.980.500,00 €
AFRIQUE OCCIDENTALE	345.000,00 €	1.085.000,00 €	1.430.000,00 €
AFRIQUE DU SUD	0,00 €	122.500,00 €	122.500,00 €
AMERIQUE LATINE (PAYS « DU SUD »)	267.500,00 €	664.000,00 €	931.500,00 €
PAYS ARABES (PAYS « DU SUD »)	253.000,00 €	525.000,00 €	778.000,00 €
ASIE (PAYS « DU SUD »)	166.200,00 €	227.500,00 €	393.700,00 €
NON AFFECTE GLOBAL (PAYS « DU SUD »)	22.000,00 €	35.000,00 €	57.000,00 €
TOTAL PAYS « DU SUD »	2.059.200,00 €	3.634.000,00 €	5.693.200,00 €
AMERIQUE LATINE (PAYS « DU NORD »)	122.500,00 €	298.500,00 €	421.000,00 €
AMERIQUE DU NORD	80.000,00 €	190.000,00 €	270.000,00 €
POLOGNE, PAYS BALTES, AUTRICHE, PAYS SCANDINAVES	192.500,00 €	192.750,00 €	385.250,00 €
RUSSIE, PAYS de l'ex-CEI, UKRAINE, INDE	66.100,00 €	46.610,00 €	112.710,00 €
ROUMANIE, BULGARIE, HONGRIE, MOLDAVIE, ALBANIE	198.500,00 €	125.000,00 €	323.500,00 €
TCHEQUIE, SLOVAQUIE, TURQUIE, GRECE, CHYPRE, AUTRES PAYS DES BALKANS	75.100,00 €	54.770,00 €	129.870,00 €
PAYS ARABES (PAYS « DU NORD »)	102.500,00 €	217.500,00 €	320.000,00 €
ASIE (PAYS « DU NORD »)	128.200,00 €	74.500,00 €	202.700,00 €
ESPAGNE, PORTUGAL, ITALIE, ROYAUME-UNI, SUISSE	115.175,00 €	19.436,00 €	134.611,00 €
ALLEMAGNE	82.500,00 €	7.500,00 €	90.000,00 €
PAYS-BAS	11.000,00 €	3.750,00 €	14.750,00 €
LUXEMBOURG	4.650,00 €	3.250,00 €	7.900,00 €
FRANCE	239.500,00 €	138.000,00 €	377.500,00 €
NON AFFECTE GLOBAL (PAYS « DU NORD »)	22.500,00 €	22.500,00 €	45.000,00 €
TOTAL NORD	1.440.725,00 €	1.394.066,00 €	2.834.791,00 €
TOTAL GLOBAL	3.499.925,00 €	5.028.066,00 €	8.527.991,00 €